

CTP central.

Le Comité Technique Paritaire de la ville et du département de Paris s'est tenu le 30 juin, sous la présidence de Maïté ERRECART, adjointe au Maire chargée des personnels. Yves BORST, Michel LE ROY, Jean-Pierre ARNAULT et Françoise LILAS représentaient l'UCP. Plusieurs points figuraient à l'ordre du jour.

1. Bilan social.

L'UCP, tout en reconnaissant la qualité du document, a formulé plusieurs observations sur la version 2008 du bilan social :

Une augmentation des effectifs résultant essentiellement de mesures « mécaniques » (nouveaux équipements, transfert des TOS, résorption de l'emploi précaire) plutôt que de véritables créations de postes, avec des effectifs en baisse dans certains corps (par exemple, adjoints administratifs, -85 agents, soit -2%, techniciens supérieurs, -22 agents, soit -3,5%) et des directions qui perdent des postes suite à des redéploiements.

Par ailleurs l'impact des temps partiels se traduit par un déficit de 800 équivalents temps plein et le nombre de postes non pourvus reste élevé, la comparaison entre effectif budgétaire et effectif réel au 31 décembre 2008 montrant un écart de 1413 ETP, égal à 2,9% de l'effectif budgétaire.

L'accélération du rythme des départs à la retraite se confirme (près de 1.100 en 2008) : avec 15,2% des agents âgés de plus de 55 ans, il devient nécessaire de mettre en place des dispositifs facilitant la transmission de compétences et de connaissance, afin de prévenir la perte de mémoire et de technicité des services.

Les chiffres relatifs aux détachements (481 départs, 227 accueils) et aux disponibilités (412 départs, 162 retours) doivent donner lieu à une analyse approfondie pour vérifier s'ils traduisent une réaction aux difficultés de la vie en région parisienne et permettre éventuellement d'engager une réflexion sur l'attractivité de la collectivité parisienne.

La politique de recrutement ne répond que partiellement aux besoins pour certains métiers, par exemple 38 puéricultrices recrutées pour 98 postes offerts, 24 médecins pour 35 postes ou 90 adjoints techniques principaux pour 156 postes, et un nombre de postes offerts souvent inférieur aux besoins réels.

L'UCP s'est également inquiétée de la nouvelle hausse du taux d'absentéisme, passé de 9,7% en 2007 à 10,7% en 2008, et a demandé l'ouverture de discussion sur ce sujet, avec une impulsion politique forte.

Concernant la domiciliation des agents, ce bilan fait apparaître que deux tiers habitent hors Paris, d'où des temps de transport élevés, générateur d'absentéisme. De plus, plus de 5% d'entre eux habitent hors Ile de France, raison pour laquelle l'UCP a demandé une participation accrue de l'employeur à leurs frais de transports.

Ce bilan fait également ressortir une hausse des accidents de travail et des maladies professionnelles, à la fois en nombre (+ 6,33%) à la ville et en jours d'arrêt de travail (+ 9,15%). Ces taux sont d'autant plus regrettables que les préoccupations d'hygiène et sécurité sont de plus en plus présentes dans les services, avec une augmentation du nombre des animateurs de prévention, mais un nombre encore insuffisant d'inspecteurs hygiène et sécurité, 3 pour toute la ville, alors que l'objectif d'un par direction devrait être visé.

Enfin, l'UCP a souligné que la hausse moyenne des rémunérations avait été de 0,89% en 2008, soit moins que l'inflation (1,12%) et que 54% des agents titulaires ont un revenu inférieur à 1,6 fois le SMIC, ces deux constats confirmant que les préoccupations de pouvoir d'achat restent majeures. (lire la déclaration intégrale : <http://admin-intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp>).

2. Plan d'égalité femmes/hommes.

Fatima LALEM, adjointe au Maire chargée de l'égalité femme/homme, a dressé un bilan de la démarche engagée depuis 2005, visant notamment à développer la mixité des métiers, la culture d'égalité dans les pratiques de management, à garantir des déroulements de carrière identiques entre les femmes et les hommes, à assurer une représentation équilibrée dans les niveaux d'encadrement et une meilleure articulation entre temps de vie professionnelle et temps de vie privée. Chaque direction ayant élaboré un plan d'action, ce sont plus de 200 actions qui ont été lancées. Si le chemin parcouru a été jugé encourageant, les points de blocage ont été soulignés (comme les difficultés en matière de mixité dans certains secteurs) et la nécessité de poursuivre les efforts pour installer une culture de l'égalité a été rappelée.

3. Situation des agents non-titulaires.

Ce point, qui s'inscrivait dans le prolongement du bilan social, avait pour objet d'évaluer les résultats de la politique de résorption de l'emploi précaire, et de communiquer des éléments chiffrés relatifs aux contractuels de droit public (près de 7.000 agents), de droit privé (plus de 2.000 agents) et aux vacataires (près de 11.500 personnes).

L'UCP a demandé qu'une nouvelle campagne de recrutement sans concours soit organisée en 2009 pour régulariser la situation des nombreux adjoints administratifs contractuels (engagés sur des contrats à durée variable, pour le remplacement d'agents titulaires absents), a rappelé ses réserves sur le recrutement de non titulaires de catégorie A, qui doit être strictement encadré et demandé communication du nombre de ces recrutements en 2008, le bilan social ne le précisant pas.

4. Bilan ARTT.

Il s'agissait en fait de préciser la méthode d'élaboration du bilan ARTT qui sera présenté en CTP central fin 2009. L'UCP s'est dite favorable à ce bilan, en rappelant que tout au long de la précédente mandature, la réunion du groupe de pilotage permanent prévu par le protocole avait été demandée, sans succès.

L'UCP a souligné que ce bilan devrait être le plus exhaustif possible en ce qui concerne les CET, et qu'il devrait permettre d'évaluer l'utilisation des différentes possibilités offertes par le protocole (ex. : semaine de 4 jours, 4 jours ½, etc.). Par ailleurs, deux points devront être traités en priorité: l'égalité des agents devant les horaires, en particulier entre agents à horaires fixes et agents en horaires variables, et l'anticipation du déstockage des CET et la mise en place de solutions alternatives. Sur ce dernier point, l'UCP réitère sa demande de monétarisation, sur la base du volontariat, des jours de CET. (lire la déclaration intégrale : <http://admin-intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp>).

Inscriptions.

Les inscriptions à l'examen professionnel pour l'accès au grade [d'attaché principal d'administrations parisiennes](#) sont ouvertes du 29 juin au 4 septembre 2009 16 heures. Les épreuves se dérouleront à partir du 30 septembre 2009, pour 26 postes.

Les épreuves professionnelles pour l'établissement de la liste d'aptitude pour l'accès au grade [d'ingénieur des travaux](#) auront lieu à partir du 9 novembre, pour 6 postes. La limite pour le dépôt des candidatures est fixée au 15 octobre 2009.

Pour en savoir plus :

http://intraparis.drh.mdp/DRH/jsp/site/Portal.jsp?page_id=611

Vacances d'été.

UCP Flash, comme ses lecteurs, va maintenant prendre quelques congés et, sauf actualité urgente et importante, sera de retour début septembre. D'ici là, excellentes vacances à tous !

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45